

Bulletin d'inscription
Salle polyvalente de l'Eventail, Tossen Ruguel, Minihiy-Tréguier

Inscription :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Pour les Professionnels : N° siret ou registre des métiers ou VDI, enseigne

.....

Pour tous : Produits exposés :

.....

.....

Pièces à fournir pour la finalisation de votre dossier d'inscription :

- Un exemplaire du présent règlement signé
- Le bulletin d'inscription dûment complété et signé
- Pour les professionnels copie de votre carte professionnelle ou copie contrat de VI
- Chèque correspondant au montant de l'emplacement choisi à l'ordre de : **ARESYM**T

TARIFS	Table de 1,20m 5,00€	
Choix et quantitéx 5,00=	
Réservation sandwich X 4 =	
Total à régler		

A adresser avant le 29 novembre impérativement par voie postale à l'adresse : ARESYM T 15 rue du bourg
22220 Minihiy-Tréguier

Seuls les dossiers dûment remplis signés et accompagnés du règlement seront acceptés.

Toute annulation de réservation après le 29 novembre ne donnera pas lieu à remboursement.

Je soussigné(e) Nom, prénom

- Désire sous réserve d'admission et dans la mesure des disponibilités, les emplacements et services précisés sur la présente demande selon les tarifs et les conditions générales indiquées,

- Demande à exposer les articles, produits, marchandises, matériels énoncés sur la présente demande,

- De convention expresse, la qualité « d'exposant » comporte l'adhésion sans réserve ni exception aux prescriptions d'ordre, d'assurances, de sécurité.

Je déclare par la présente donner mon accord ferme et définitif pour ma participation au marché.

Signature de « l'exposant » précédée de la date et de la mention « lu et approuvé » :

Date :

Signature :

Organisateurs : Aresymt (Association pour la restauration de l'église saint Yves de Minihiy-Tréguier) et Commission Municipale d'animation mairie de Minihiy-Tréguier.

Nouvelle salle polyvalente « l'éventail » Tossen Ruguel Minihiy-Tréguier

- Chaque exposant s'engage à respecter les règles sanitaires concernant la lutte contre le covid19 en vigueur à la date du marché.
- La vente avec démonstration à haute voix ou avec micro, les harangues et le racolage par cadeaux, tracts sont formellement interdits sauf autorisation préalable de l'organisation.
- La distribution de prospectus, de bons et le racolage sont interdits dans les allées de la manifestation. Les prospectus déposés dans les stands sont autorisés.
- La libre circulation des visiteurs doit pouvoir s'effectuer sans difficulté dans l'intérêt de tous.
- Aucune obstruction des issues de secours ne sera tolérée.
- Pour le bon déroulement de la journée l'installation des stands se fera à partir de 8h et sera impérativement terminée pour 9h30.
- Ouverture des portes au public de 10h à 18h.
- Pour faciliter l'organisation des exposants, il y a possibilité de réserver un sandwich (jambon, beurre, gruyère) à l'inscription.
- Une petite restauration sera mise en place par les organisateurs (crêpes, boissons..) pour les exposants et visiteurs
- Un sens de circulation sera mis en place avec une entrée et une sortie distinctes pour éviter les brassages.
- Un lavage des mains au gel hydroalcoolique devra être fait avant l'entrée en salle pour les exposants et les visiteurs. Chaque exposant prévoit également du gel hydroalcoolique sur son stand.
- La communication sera faite au niveau local par voie de presse, radio et par affichage.
- Le non respect de ce règlement entraînera la fermeture du stand.

Signature de l'exposant précédée de la date et de la mention : « lu et approuvé » :